

VILLE DE VILLEPINTE

RENOUVELLEMENT INTEGRAL DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE – RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE D'INSTALLATION

SAMEDI 22 MARS 2008 à 10 HEURES

Les trente neuf Conseillers Municipaux proclamés élus le 16 mars 2008, à l'issue du deuxième tour de scrutin des élections municipales, ont été régulièrement convoqués et se sont réunis le Dimanche 22 Mars 2008 à 10 heures, aux Espaces « V » Roger Lefort, Salle Jacques Brel, pour tenir la première séance du Conseil Municipal.

I - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2008-001

Madame Martine VALLETON, en qualité de Maire sortant, donne lecture des résultats du deuxième tour de scrutin auquel il a été procédé à Villepinte, le 16 Mars 2008, pour l'élection des trente neuf conseillers municipaux, qu'elle déclare installés dans leurs fonctions.

L'appel nominal des trente neuf conseillers municipaux est ensuite effectué :

Conseillers en exercice : **39**

Conseillers Présents : **38** **Mme ROLAND-IRIBERRY, M. BORGEL, Mme BOUSSELIT, M. FAGUIER, Mme BROU, M. NAUMOVIC, Mme POUCHIN, M. ESTEVES, Melle OUDDAH, M. PORTA, Mme HUBERT, M. ARRAHMANE, M. KERAUDREN, Melle REYDANT, M. PALCY, Melle MALKI, M. PALOMO, Mme ROBERT, M. TERREYRE, Mme CYPRIEN – SUZAN, M. CHIROUSE, Mme BOURY, M. ESSAID, Melle YOUSOUF, M. CHACON, Mme MASSENGO, M. JEAN – BAPTISTE, Mme ILLOUZ, M. COURATIER, Mme VALLETON, M. MARIAGE, Mme VAUBAN, M. LAURENT, Mme TROUDART, M. MARIOT, Mme CHAPAPHONEVILAY, M. MONAT, Mme GILARD.**

Excusé : **1**

Mme WEIDEMANN – ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. CHIROUSE

Il est procédé à la désignation du Secrétaire de Séance : Mademoiselle Melissa YOUSOUF.

Puis, conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean PORTA prend ensuite la Présidence de la séance en qualité de Doyen d'Age.

II - ELECTION DU MAIRE
N° 2008-002

Au nom de la «LISTE DE RASSEMBLEMENT DES FORCES DE GAUCHE, ECOLOGIQUES, ET REPUBLICAINES», la candidature de Madame Nelly ROLAND est proposée.

Au nom de la liste «VILLEPINTE A CŒUR», la candidature de Madame Martine VALLETON est proposée.

Vote à bulletins secrets.

Résultats du scrutin :

VOTANTS : 39
BLANCS ou NULS : 0
EXPRIMES : 39

Madame Nelly ROLAND : **30 Voix**
Madame Martine VALLETON: **09 voix**

Madame Nelly ROLAND, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages dès le premier tour, est élue Maire de Villepinte et assure désormais la Présidence de la séance en cette qualité.

III - CREATION DE POSTES D'ADJOINTS (maximum 11)
N° 2008-003

En vertu des articles L.2121-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal. Immédiatement après l'élection du Maire, le Conseil Municipal procède donc sous la présidence du Maire nouvellement élu à l'élection du ou des Adjointes après avoir délibéré sur le nombre d'Adjointes à élire. Les Conseils Municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal arrondi à l'entier inférieur.

Par application de ces dispositions, le Conseil Municipal de Villepinte qui compte 39 membres peut élire en son sein au maximum 11 (onze) adjoints.

Aussi, Madame le Maire propose-t-elle de créer ONZE postes d'Adjointes au Maire.

Cette proposition est adoptée à la MAJORITE de : **30 Voix Pour**
9 Absentions.

IV - SUSPENSION DE SEANCE DEVANT PERMETTRE DEPOT AUPRES DU MAIRE DES LISTES CANDIDATES A L'ELECTION D'ADJOINTS AU MAIRE
N° 2008- 004

Depuis la loi n° 2007-128 du 31/01/07 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, il est inséré dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L. 2122-7-2 qui prévoit que les Adjointes sont désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent être déposées auprès du Maire avant ou pendant la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il est procédé à l'élection des Adjointes.

Le dépôt des listes ayant eu lieu avant l'ouverture de la séance, il n'a pas paru opportun de maintenir ce point à l'ordre du jour.

V - ELECTION DES ADJOINTS
N° 2008-005

L'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 31/01/07 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives dispose que dans les communes de plus de 3500 habitants, les Adjointes sont désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut excéder un.

Cette disposition appelle les précisions suivantes :

Elle n'implique pas que dans le cas où le maire est une femme, son premier adjoint doit être obligatoirement un homme, ou inversement.

De plus, aucune alternance stricte n'est prévue entre candidats de chaque sexe pour la composition de ces listes.

L'article R. 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa nouvelle rédaction, précise également qu'au sein d'une même liste, l'ordre du tableau des adjoints est déterminé par l'ordre de présentation sur la liste.

Les deux listes candidates aux fonctions d'adjoints sont les suivantes :

**LISTE DE RASSEMBLEMENT
DES FORCES DE GAUCHE,
ÉCOLOGIQUES ET RÉPUBLICAINES**

Christophe BORGEL
Pierre FAGUIER
Marie-Thérèse HUBERT
Jeanne-Camille BROU
Jean-Marc NAUMOVIC
Isabelle REYDANT
Arnaud KERAUDREN
Naïma BOUSSELIT
Abdelkader ARRAHMANE
Ouazzanya MALKI
Jean-Luc TERREYRE

VILLEPINTE A CŒUR

Martine VALLETON
André MARIAGE
Maryline VAUBAN
Daniel LAURENT
Nadette TROUDART
Claude MARIOT
Dara CHAMPAPHONEVILAY
Jean MONAT
Pierrette GILARD

Vote à bulletins secrets.

Résultats du scrutin :

VOTANTS : 39
BLANCS ou NULS : 0
EXPRIMES : 39

Liste de Rassemblement des Forces de Gauche, Ecologiques, et Républicaines : **30 Voix**

Liste « Villepinte à Cœur » : **09 Voix**

Sont donc élus :

Christophe BORGEL	Premier Adjoint	30 Voix
Pierre FAGUIER	Deuxième Adjoint	30 Voix
Marie-Thérèse HUBERT	Troisième Adjoint	30 Voix
Jeanne-Camille BROU	Quatrième Adjoint	30 Voix
Jean-Marc NAUMOVIC	Cinquième Adjoint	30 Voix
Isabelle REYDANT	Sixième Adjoint	30 Voix
Arnaud KERAUDREN	Septième Adjoint	30 Voix
Naïma BOUSSELIT	Huitième Adjoint	30 Voix
Abdelkader ARRAHMANE	Neuvième Adjoint	30 Voix
Ouazzanya MALKI	Dixième Adjoint	30 Voix
Jean-Luc TERREYRE	Onzième Adjoint	30 Voix

VI – FIXATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2008-006

Madame le Maire donne lecture du tableau du Conseil Municipal qui fixe le rang des conseillers selon les dispositions prévues par les articles L. 2122-17, R. 2121-2 et R. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce point ne donne pas lieu à un vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00.

